



**DELIBERATION N° 21/147 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'AMÉNAGEMENT DU PARKING INTERMODAL
DE LA GARE DE FURIANI**

**CHÌ APPROVA L'ACCUNCIAMENTU DI U PARCHEGHJU INTERMUDALE
DI A GARA DI FURIANI**

REUNION DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juillet, la commission permanente, convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 et le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme relatif à l'aménagement du parking de la gare de Furiani pour un montant de 350 000 € HT à engager sur l'opération n° 1411G0036.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement au titre du plan France Relance de l'Etat 2021-2022 suivant :

Etat - France Relance - DRI - Mobilité :	80 %	280 000 € HT
CdC :	20 %	70 000 € HT

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACCUNCIAMENTU DI U PARCHEGHJU INTERMUDALE
DI A GARA DI FURIANI**

**AMÉNAGEMENT DU PARKING INTERMODAL
DE LA GARE DE FURIANI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de valider le programme d'aménagement du parking intermodal de la gare de Furiani. Les études du Plan Global de Déplacement de la Communauté d'Agglomération Bastiaise ont souligné le besoin de pouvoir amener une ou plusieurs lignes d'autobus urbains sur le site de la gare.

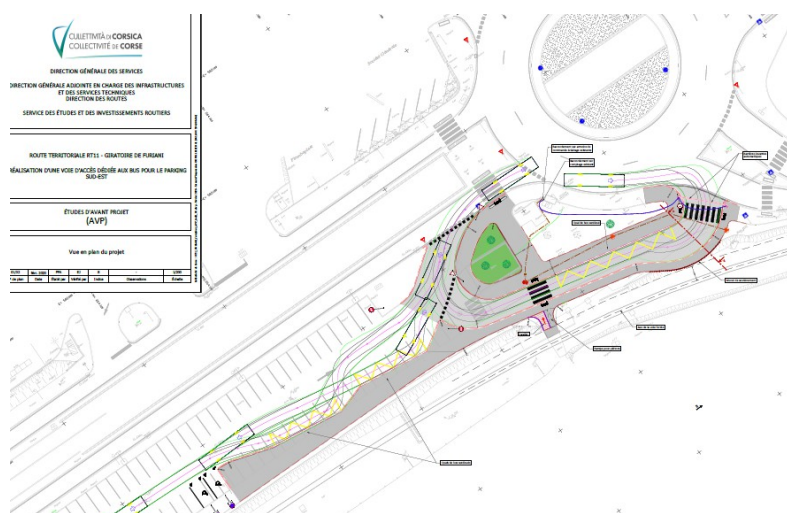
Or la configuration actuelle du rond-point de la gare ne permet pas de le faire. Il vous est donc proposé un projet d'aménagement visant à remédier à cette situation et permettant ainsi à cette gare de devenir un Pôle d'Échange Intermodal, et notamment de recevoir outre le train, les bus urbains et interurbains et de disposer d'un parking relais (P+R).

Cet aménagement est retenu au titre du plan de relance de l'Etat 2021-2022.

1. Descriptif de l'opération

L'aménagement du rond-point consiste à créer une entrée dans le parking depuis le giratoire et à aménager la zone de stationnement et de circulation des bus à l'intérieur du parking.

Le schéma ci-dessous décrit l'aménagement proposé.



2. Financement

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Répartition	Montant HT
-------------	------------

Maçonnerie et génie civil	149 000 €
Enrobés	28 000 €
Signalisation, équipement	44 000 €
Divers (fourreaux,...)	64 000 €
Mobilier urbain (abris,...)	45 000 €
Adaptations SIV/Billettique	20 000 €
Total	350 000 €

L'opération est inscrite au titre du plan France Relance - Dotation Régionale d'Investissement - Mobilité selon la répartition suivante :

Etat	80 % du montant HT	280 000 €
CdC	20 % du montant HT	70 000 €

Le programme sera financé sur l'opération 1411G0036.

En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le programme du projet, le coût global de 350 000 € HT ainsi que sa décomposition ci-décrite dans le présent rapport,
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du plan France Relance - DRI - Mobilité selon la répartition suivante :

Etat	80 % du montant HT	280 000 €
CdC	20 % du montant HT	70 000 €
Total		350 000 €

- **DE M'AUTORISER** à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.